



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5933^e séance

Vendredi 11 juillet 2008, à 16 h 10
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Le Luong Minh	(Viet Nam)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Belle
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Wang Guangya
	Costa Rica	M. Weisleder
	Croatie	M. Jurica
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Panama	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir John Sawers

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 16 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Angola, de l'Australie, du Canada, du Libéria, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la République-Unie de Tanzanie, de la Sierra Leone et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Chidyausiku (Zimbabwe), M. Antonio (Angola) et M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) prennent place à la table du Conseil. Les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de l'Afrique du Sud une lettre dans laquelle il demande au Conseil de sécurité d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M^{me} Lila H. Ratsifandrihamanana, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M^{me} Ratsifandrihamanana à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/447, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Australie, la Belgique, le Canada, la Croatie, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Libéria, la Nouvelle-Zélande, les

Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Sierra Leone.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2008/452, qui contient une lettre datée du 10 juillet 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant la résolution de l'Union africaine concernant la situation au Zimbabwe.

Je vais maintenant donner la parole au représentant du Zimbabwe.

M. Chidyausiku (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant toute chose rappeler que le Zimbabwe, pays qui est en paix avec lui-même et avec ses voisins, ne pose absolument aucune menace à la paix et à la sécurité internationales et qu'il ne devrait donc nullement faire l'objet de l'attention du Conseil. En conséquence, la situation au Zimbabwe ne justifie pas l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Le Zimbabwe est victime d'une ingérence incessante par le biais de diverses mesures, notamment des sanctions économiques déclarées ou non avouées, simplement parce que le Gouvernement s'est lancé dans un processus de redistribution équitable des terres après que l'ancienne puissance coloniale dirigée par un gouvernement travailliste ait fui ses responsabilités énoncées dans l'Accord de Lancaster House de 1979.

Malheureusement, à cause de cette décision que nous avons prise, les Britanniques et leurs alliés se sont servis des médias pour dépendre de manière malveillante le Zimbabwe comme un pays sans loi, sans ordre et sans démocratie. Nous avons été pourchassés dans toutes les instances possibles, y compris le Commonwealth, le Conseil des droits de l'homme, la Troisième Commission de l'Assemblée générale, et aujourd'hui le Conseil de sécurité. La cause profonde de cette crise, à savoir la propriété de la terre, se perd dans le battage qui est fait autour des prétendues violations des droits de l'homme, motif bien plus facile à faire accepter à des fins de propagande. Pour nous, la férocité de la campagne contre le Zimbabwe et le présent projet de résolution mettent clairement en lumière les enjeux de la question, à savoir notre indépendance et notre avenir.

Des rapports défavorables ont été publiés sur les actes de violences intervenus entre les partis, lesquels

ont été largement dramatisés par les médias pour justifier le retrait de M. Tsvangirai du second de l'élection présidentielle. Il importe que le Conseil note également que dans 10 % seulement du pays on a pu observer certains actes de violence alors que les 90 % restants n'ont nullement été touchés. Les actes de violence qui ont regrettamment eu lieu ne justifient pas la présentation de ce projet de résolution devant le Conseil. La communauté internationale ne doit pas se montrer naïve face aux machinations politiques de l'opposition au Zimbabwe. Nous voudrions assurer le Conseil que les cas des personnes qui prétendent avoir été victimes de violences politiques vont faire l'objet d'une enquête par le Gouvernement zimbabwéen. La plupart des coupables des deux côtés, y compris des gangs criminels, ont déjà été entendus par un tribunal et la justice va suivre son cours.

Nous sommes toutefois stupéfaits de voir que certaines puissances occidentales font pression pour que des sanctions supplémentaires soient imposées sur le Zimbabwe suite à la réélection du Président Mugabe. Le Zimbabwe est sous le coup de sanctions incarnées par la loi américaine de 2001 sur la prétendue démocratie et le redressement économique au Zimbabwe, qui ordonne aux institutions financières internationales de bloquer toute aide en faveur du Zimbabwe et interdit toute annulation de la dette. Les sanctions imposées par l'Union européenne en 2002 ont mis l'économie en grande difficulté et ont entraîné de grandes souffrances pour la population zimbabwéenne.

Voilà huit ans que toute aide à la balance des paiements et que tous les crédits sont bloqués, mais l'on fait croire au monde que ce sont les politiques économiques du Président Mugabe qui ont précipité les problèmes économiques. Récemment le Premier Ministre britannique, M. Gordon Brown a déclaré que son gouvernement était en train d'élaborer un nouveau régime de sanctions pour asphyxier le Gouvernement du ZANU-PF et permettre la création d'un Gouvernement du Mouvement pour le changement démocratique (MDC). Par ailleurs, nous avons pu entendre l'Union européenne et le Royaume-Uni promettre des millions au Zimbabwe si le gouvernement de leur choix était mis en place, ce qui montre que le Gouvernement actuel est bien sous le coup de sanctions.

Nous répétons que les sanctions contre le Zimbabwe ont mis l'économie à genoux et qu'elles frappent les groupes vulnérables ainsi que l'ensemble

de la population. Un grand nombre de nos concitoyens partent vers les pays voisins et même au-delà en quête d'une vie meilleure. Il est pour le moins surprenant que ce soit précisément l'exode de notre population vers les pays voisins en quête de débouchés économiques que provoque les sanctions que l'on demande au Conseil de considérer comme une menace à la paix et à la sécurité internationales. Ce serait la première fois qu'un mouvement de population cherchant des conditions économiques meilleures ailleurs sert de base à l'adoption d'une résolution relative aux sanctions en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

En essayant, par le poids de sanctions et par l'isolement, de forcer le Zimbabwe à adopter un certain type de comportement, l'Occident a en fait créé un pays victime. Les sanctions en vigueur contre le Zimbabwe sont essentiellement la manifestation d'une conquête impérialiste et aucune propagande ni aucun démenti ne pourra jamais l'occulter.

Un dialogue politique a lieu actuellement entre les parties rivales au Zimbabwe. De fait, lors de son discours d'investiture, le Président Mugabe a tendu la main à l'opposition et a déclaré qu'il était désormais impératif pour la nation d'aborder l'avenir avec un sentiment d'unité. Il a demandé à tous les partis politiques du Zimbabwe d'entamer le plus rapidement possible un dialogue général afin de renforcer l'unité et la coopération entre les Zimbabwéens. Il a souligné que ce dialogue était important pour relever les défis socioéconomiques et politiques auxquels se heurte actuellement le Zimbabwe. Le Président a insisté sur le fait que le pays doit avancer dans l'unité, indépendamment des différences d'affiliation politique, uni par une vision et une destinée communes sur la voie d'un Zimbabwe prospère.

Le Zimbabwe se félicite vivement de la résolution adoptée récemment par l'Union africaine et assure les membres du Conseil que son peuple est disposé à engager un véritable dialogue pour régler ses problèmes. Il ne faut pas oublier que la réconciliation n'est pas un concept nouveau au Zimbabwe. Lorsque le Zimbabwe a acquis son indépendance en 1980, il s'est trouvé dans une situation lui imposant de construire une nation en unissant deux mouvements de libération et les forces du régime de Ian Smith. Comme le savent les membres du Conseil, il s'est très bien acquitté de cette tâche et a confondu beaucoup de prophètes de malheur. En conséquence, nous sommes convaincus qu'avec l'appui de nos voisins, nous parviendrons de nouveau à réconcilier les Zimbabwéens.

Conformément au mandat que lui a confié la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) et avec l'appui de l'Union africaine, le Président Mbeki se trouvait au Zimbabwe pendant le week-end pour s'entretenir avec le Président Mugabe et les partis politiques afin de tracer la voie à suivre pour régler la situation actuelle. Nous considérons que toute autre initiative distincte concernant cette question serait contreproductive et saperait le rôle de la Communauté de développement de l'Afrique australe et du Président Mbeki.

Compte tenu de ce qui précède, le projet de résolution d'aujourd'hui constitue une violation flagrante du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, car il vise à imposer des sanctions au Zimbabwe sous prétexte que le pays représente maintenant une menace pour la paix et la sécurité internationales pour la seule raison que les élections n'ont pas abouti à des résultats favorables aux yeux du Royaume-Uni et de ses alliés. L'adoption de ce projet de résolution constituerait un précédent dangereux, qui ne pourrait que saper le dialogue en cours entre les partis politiques et risquerait d'aggraver la situation politique et socioéconomique dans le pays et aurait des conséquences sur les autres pays de la région.

Par ailleurs, il n'appartient pas au Conseil de sécurité de certifier les élections nationales des États Membres, particulièrement lorsqu'elles n'ont pas abouti à un résultat clair. Les Zimbabweens ont le droit de choisir leurs propres dirigeants.

Il est également important d'indiquer que les sept dirigeants africains qui ont participé au Sommet du Groupe des Huit ont déclaré que l'imposition de sanctions n'était pas la voie à suivre pour sortir le pays de l'impasse politique dans laquelle il se trouve. Ils ont dit que le Zimbabwe ne représentait pas une menace pour la paix et la sécurité régionales et que, en conséquence, le Conseil de sécurité devait s'incliner devant les efforts de médiation de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'Union africaine. Cela signifie donc que l'adoption de cette résolution ferait fi de la position de l'Afrique.

Essayer d'imposer une solution de l'extérieur serait injuste pour les Zimbabweens, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union africaine. Les problèmes du Zimbabwe peuvent être réglés par les Africains dans un esprit de concertation. Nous espérons vivement que les membres du Conseil n'appuieront pas ce projet de résolution qui tente de

faire participer le Conseil de sécurité à un différend purement bilatéral entre le Zimbabwe et le Royaume-Uni.

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je donne la parole aux membres qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ce matin, une déclaration commune faite par le Facilitateur de la Communauté de développement de l'Afrique australe, le représentant du Zimbabwe African National Union Patriotic Front (ZANU-PF) Zimbabwe et le Mouvement pour le changement démocratique a été publiée à Pretoria. Cette déclaration se lit comme suit :

« Les pourparlers entre les partis politiques du Zimbabwe, notamment le ZANU-PF, le MDC-Tsvangirai et le MDC-Mutambara, présidés par le Gouvernement sud-africain, comme l'a recommandé la Communauté de développement de l'Afrique australe, ont repris hier en Afrique du Sud. Ces pourparlers visent à trouver une solution aux problèmes graves qui se posent au Zimbabwe ».

Au moment où nous nous entretenons ici cet après-midi, les pourparlers se poursuivent en Afrique du Sud et les partis zimbabweens continuent de rechercher une solution politique aux problèmes auxquels ils se heurtent, solution compliquée par la tenue d'élections précédées d'actes de violence et d'intimidation politique qui ont débouché sur un processus injuste, considéré comme opaque par les observateurs de la Communauté de développement de l'Afrique australe, par l'Union africaine et le Parlement panafricain.

L'Afrique du Sud a été nommée facilitatrice au Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement présidé par le Président de l'organe de la Communauté de développement de l'Afrique australe chargé des questions de politique, de défense et de sécurité à Dar es-Salaam, en République-Unie de Tanzanie les 28 et 29 mars 2007. Le Sommet extraordinaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe a alors demandé que toutes les

formes de sanctions imposées au Zimbabwe soient levées.

L'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui s'est réunie du 30 juin au 1^{er} juillet à l'occasion de sa onzième session ordinaire à Charm el-Cheikh en Égypte s'est déclarée particulièrement préoccupée par la situation au Zimbabwe. Toutefois, lors de l'examen de la question, le Sommet de l'Union africaine n'a pas demandé que l'on prenne des sanctions contre ce pays. Il a, au contraire, « demandé aux États et aux parties concernés de s'abstenir de toute action pouvant avoir un impact négatif sur le climat de dialogue ».

Le Sommet a également décidé :

« d'encourager le Président Robert Mugabe et le dirigeant du parti pour le changement démocratique (MDC), M. Morgan Tsvangirai, à honorer les engagements qu'ils ont pris d'entamer le dialogue en vue de promouvoir la paix, la stabilité, la démocratie et la réconciliation du peuple zimbabwéen ».

Il a également :

« accueilli favorablement la Communauté de développement de l'Afrique australe et son organe chargé de la coopération en matière de politique, de défense et de sécurité, le Facilitateur du dialogue interzimbabwéen, S. E. Thabo Mbeki, Président de la République sud-africaine, et S. E. M. Jean Ping, Président de la Commission de l'Union africaine, pour les travaux qu'ils mènent en vue de réconcilier les partis politiques ».

En conséquence, l'Afrique du Sud, en tant que membre de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'Union africaine, est tenue de suivre la décision de ces organes régionaux. C'est la raison pour laquelle ma délégation votera contre le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Nous n'en sommes pas moins encouragés par le fait que les parties zimbabwéennes montrent leur attachement au dialogue. Ce dialogue permettra d'améliorer la situation humanitaire et économique, contribuant ainsi à une vie meilleure pour tous les Zimbabwéens. Le Conseil de sécurité doit donner du temps pour que la décision du Sommet de l'Union africaine soit appliquée.

M. Dabbashi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Ces derniers mois, la Libye a suivi de très près et avec beaucoup d'intérêt la situation intérieure au Zimbabwe. Elle est préoccupée par les tensions qui règnent entre le Gouvernement et l'opposition. Nous œuvrons et continuerons d'œuvrer, par l'intermédiaire de l'Union africaine et en coopération avec ses États membres, à désamorcer la crise, conformément à la décision prise au onzième Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu récemment à Charm el-Cheikh.

Comme le Conseil le sait, le Sommet de l'Union africaine a examiné la situation au Zimbabwe sous tous ses aspects. Il en a confirmé la complexité et exprimé sa préoccupation à cet égard. En même temps, il a salué les efforts déployés par le Président sud-africain Mbeki et M. Jean Ping, de l'Union africaine, en vue de réconcilier les partis politiques du Zimbabwe. Le Sommet a adopté une décision affirmant la volonté de voir le Zimbabwe reprendre le dialogue afin de constituer un gouvernement d'union nationale. Nous observons qu'un tel dialogue est effectivement en cours, sous l'égide de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) représentée par le Président Thabo Mbeki. Nous sommes heureux de constater que les parties zimbabwéennes ont repris le dialogue hier.

Je voudrais ici attirer l'attention sur le fait que l'Union africaine a décidé d'appuyer les efforts de la CDAA et recommandé que ceux-ci se poursuivent afin d'aider le peuple et les dirigeants zimbabwéens à régler leurs problèmes. Je tiens à confirmer à cet égard que l'Union africaine a appelé les États et parties concernés à s'abstenir de toute action susceptible d'avoir un impact négatif sur le climat de dialogue actuel. Le peuple zimbabwéen sera capable de surmonter ses difficultés s'il reçoit l'appui unifié de la CDAA et de l'Union africaine ainsi que de la communauté internationale.

La CDAA et l'Union africaine épaulent à présent le peuple zimbabwéen dans la préservation de son intégrité territoriale et de sa souveraineté. Toutefois, le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui ne sert pas ces objectifs. Il est en contravention avec l'Article 52 de la Charte des Nations Unies, qui a trait aux accords régionaux, et en particulier avec son paragraphe 3 qui stipule que

« [l]e Conseil de sécurité encourage le développement du règlement pacifique des différends d'ordre local par le moyen de ces

accords ou de ces organismes régionaux, soit sur l'initiative des États intéressés, soit sur renvoi du Conseil de sécurité. »

Le projet de résolution dont le Conseil est saisi s'appuie sur le présupposé que la situation au Zimbabwe représente une menace pour la paix et la sécurité dans la région. Or, ce présupposé est battu en brèche par le fait que le litige est interne aux parties zimbabwéennes et que les pays voisins ont affirmé que la situation ne menaçait en rien la paix et la sécurité dans la région. C'est pourquoi le cas zimbabwéen ne relève pas du mandat ni de la compétence du Conseil de sécurité. Le projet de résolution dont nous sommes saisis constitue une violation de la souveraineté du pays et une ingérence dans ses affaires intérieures. Le premier paragraphe en est une bonne illustration, qui omet délibérément toute mention de souveraineté, alors que les résolutions du Conseil de sécurité ont toujours réaffirmé l'attachement du Conseil à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des États.

Le fait d'imposer des sanctions au Zimbabwe ferait obstacle aux efforts africains déployés par l'intermédiaire de la CDAA pour régler la crise dans le pays. Des sanctions auraient de graves conséquences sur la population zimbabwéenne et créeraient un climat de tension qui ne serait aucunement propice à l'émergence d'une solution. Imposer des sanctions maintenant serait contraire au consensus international selon lequel les sanctions doivent être utilisées en dernier recours, lorsque tous les autres moyens ont été épuisés. C'est d'autant plus vrai en l'occurrence, puisque rien ne justifie d'imposer des sanctions. Nous craignons que l'une des parties puisse voir dans le projet de résolution un appui tacite à ses actions, ce qui pourrait l'inciter à revoir ses exigences à la hausse et à refuser de nouer un dialogue pour mettre un terme au différend.

La Libye, dont les dirigeants ont toujours cherché à renforcer l'Union africaine et constamment fait en sorte de régler les conflits africains à la faveur de bons offices africains, ne saurait cautionner le projet de résolution dont le Conseil est saisi, et votera donc contre.

M. Kafando (Burkina Faso) : L'histoire, et particulièrement celle de l'Afrique, nous a accoutumés à des situations qui, partant d'un simple feu de paille, ont allumé les plus graves incendies. L'histoire, également, nous enseigne que les guerres les plus absurdes et les plus atroces ont souvent eu pour genèse

des événements que l'on croyait facilement maîtrisables. Ne soyons donc pas dupes, et considérons avec gravité la situation qui a cours actuellement au Zimbabwe. La dégradation de la situation politique et sécuritaire dans ce pays continue d'être un danger potentiel et une menace à la paix en Afrique australe, quoiqu'on dise.

Le second tour de l'élection présidentielle qui s'y est déroulé, le 27 juin 2008, a été caractérisé par des actes d'intimidation et de violence, compromettant ainsi la sincérité du scrutin et l'image de la démocratie, aussi bien au Zimbabwe qu'en Afrique.

Selon les déclarations faites le 29 juin 2008 par les missions d'observation de la Communauté de développement de l'Afrique australe, du Parlement panafricain et de l'Union africaine, cette élection n'a été ni libre, ni régulière, ni crédible, et n'a donc pas exprimé la volonté du peuple zimbabwéen.

L'Union africaine, conformément aux objectifs de son Acte constitutif, a exprimé, le 1^{er} juillet 2008, sa préoccupation face aux pertes en vies humaines et à la violence permanente qui règne au Zimbabwe. Afin que le conflit ne s'étende pas à l'ensemble de la sous-région, et pour favoriser un environnement propice à la démocratie, l'Union africaine a encouragé les dirigeants zimbabwéens à engager un dialogue en vue de promouvoir la paix, la stabilité, la démocratie et la réconciliation nationale. Membre de la grande famille africaine et fidèle à ses engagements en faveur de la paix, le Burkina Faso adhère naturellement à cette initiative.

Mais le Burkina Faso est également membre du Conseil de sécurité et en cette qualité il doit assumer ses responsabilités devant toute situation qu'il considère comme étant une menace à la paix et à la sécurité internationales. C'est la raison pour laquelle, considérant que les dispositions du projet de résolution qui prévoient un embargo sur les importations d'armes sont de nature à prévenir un conflit armé de grande envergure, le Burkina Faso a décidé d'apporter son soutien au projet de résolution. Je le dis clairement. Ce sont particulièrement ces dispositions du projet de résolution qui expliquent fondamentalement notre position.

Au demeurant, nous sommes convaincus que l'adoption du projet de résolution ne saurait ni compromettre ni saper les démarches en cours actuellement visant à parvenir à un juste règlement de la crise; bien au contraire, nous pensons qu'en tant que

moyen de pression, elle peut contribuer à encourager les parties zimbabwéennes à s'accorder au plus vite sur une solution politique consensuelle.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie suit de près et avec une profonde préoccupation l'évolution de la situation au Zimbabwe, et nous voudrions souligner l'importance des rapports négatifs des observateurs de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), de l'Union africaine et du Parlement panafricain au sujet du second tour des élections présidentielles qui se sont tenues le 27 juin 2008. En clair, la tenue des élections doit se faire d'une manière libre et régulière. Nous sommes consternés par les actes de violence politique et d'intimidation, ainsi que par les pertes en vies humaines qui en ont résulté. Nous sommes également préoccupés par les rapports faisant état d'une situation humanitaire désastreuse.

Nous espérons sincèrement que le peuple zimbabwéen sera en mesure de régler la situation difficile à laquelle il doit faire face, de manière démocratique et pacifique et conformément au processus constitutionnel du pays. Les dirigeants du pays, en particulier, sont invités à reconnaître la part de responsabilité qui leur incombe et à ne ménager aucun effort pour tenter de sortir le Zimbabwe de l'impasse dans laquelle il se trouve aujourd'hui.

Dans cette entreprise, la population zimbabwéenne mérite l'appui de la communauté internationale. L'Indonésie tient à reconnaître et à réaffirmer son appui au rôle central de la CDAA, du Facilitateur du dialogue zimbabwéen, S. E. M. Thabo Mbeki, Président de l'Afrique du Sud, et de l'Union africaine pour encourager la réconciliation politique entre les partis politiques. En effet, le Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu récemment à Charm el-Cheikh en Égypte, a apporté un appui sans ambiguïté au dialogue et à la réconciliation. Nous nous félicitons également des efforts de médiation incessants déployés par le Secrétaire général.

Le Conseil de sécurité, dans le cadre de ces efforts régionaux, doit également aider le peuple zimbabwéen à relever les défis qui se présentent à lui. La promotion de la paix, de la stabilité, de la réconciliation et de la démocratie devrait guider notre action. Dans ce contexte, nous ne saurions suffisamment insister sur l'importance d'une collaboration entre le Conseil, la CDAA et l'Union africaine.

Nous voudrions également mettre en exergue le fait qu'il est indispensable que le Conseil fasse front uni et qu'il agisse mû par une volonté commune de régler ce problème. Le Conseil de sécurité s'est montré capable de parler d'une seule voix dans sa déclaration présidentielle du 23 juin 2008 (S/PRST/2008/23). Il nous semble préférable que toutes les décisions du Conseil sur cette question se fassent dans cet esprit. Nous devons promouvoir cet esprit et l'encourager.

C'est la raison pour laquelle nous regrettons profondément que le temps imparti à la discussion du projet de résolution n'ait pas été suffisant et que tous les membres du Conseil n'aient pas fait preuve de la souplesse requise pour que l'on puisse œuvrer pleinement à un compromis sur cette question.

À notre sens, toute décision du Conseil de sécurité doit être conforme à deux exigences fondamentales : premièrement, elle doit servir à encourager le dialogue et la réconciliation au Zimbabwe. En d'autres termes, elle doit servir d'encouragement et fournir une incitation aux dirigeants politiques du pays pour qu'ils mettent de côté leurs divergences et qu'ils privilégient avant tout les intérêts du pays. Deuxièmement, une telle décision doit être en phase avec les efforts régionaux et s'appuyer sur ceux-ci pour régler la question.

En somme, le Conseil de sécurité doit exercer une influence positive. Il doit contribuer à établir l'espace suffisant et à instaurer le climat propice nécessaires à un dialogue fructueux. Ses membres sont priés d'agir avec diligence pour faire en sorte que les mesures envisagées par le Conseil débouchent sur des solutions concrètes. À ce stade, ma délégation doute que les propositions contenues dans le projet de résolution soient susceptibles de promouvoir le dialogue entre les parties concernées.

Dans ce contexte, nous pensons que l'application de sanctions à ce stade n'encouragera pas toutes les parties au conflit à promouvoir le dialogue entre elles. Le simple fait d'invoquer des sanctions ne manquera pas de compromettre également les efforts de médiation déployés à l'heure actuelle par les organisations régionales et les pays voisins.

Pour ces raisons pertinentes, ma délégation s'abstiendra dans le vote sur le projet de résolution. Ce faisant, notre délégation songe également à l'avenir car il faut garder à l'esprit la nécessité de maintenir l'unité du Conseil de sécurité dans l'examen de cette question, en synergie avec les efforts régionaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Viet Nam.

Le Viet Nam est lui aussi profondément préoccupé par l'instabilité, la violence et l'impasse politique qui prévalent au Zimbabwe et qui ont une incidence négative sur la vie de la population zimbabwéenne. Nous apportons notre appui aux efforts de médiation déployés par l'Union africaine (UA), par la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) et par le Président de l'Afrique du Sud, Thabo Mbeki, en application de la résolution adoptée récemment au Sommet de l'UA qui s'est tenu à Charm el-Cheikh, afin d'aider les parties zimbabwéennes à trouver une solution mutuellement acceptable qui tiendrait avant tout compte des intérêts de la population zimbabwéenne, contribuant ainsi au rétablissement et à la consolidation de la paix, à la sécurité et à la stabilité, non seulement au Zimbabwe mais aussi dans l'ensemble de la région. Nous notons avec satisfaction que, grâce aux bons offices déployés par le Président de l'Afrique du Sud, Thabo Mbeki, les parties concernées au Zimbabwe ont entamé un dialogue et des négociations à cette fin.

Le Viet Nam partage la préoccupation concernant la situation qui règne actuellement au Zimbabwe, mais estime que cette situation ne constitue pas une menace à la paix et la sécurité régionales ou internationales. Cette opinion est partagée non seulement par des pays de la région, en particulier les pays voisins du Zimbabwe, mais aussi par une grande majorité d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Par conséquent, le Viet Nam estime que la situation, à l'heure actuelle, ne relève pas du mandat du Conseil de sécurité. Par ailleurs, le fait de soumettre aujourd'hui le Zimbabwe à des sanctions au titre du Chapitre VII est très préoccupant, car les sanctions proposées feraient non seulement avorter les efforts engagés en vue de trouver une solution au Zimbabwe, notamment ceux déployés par la CDAA et l'UA, mais constitueraient aussi un dangereux précédent d'ingérence dans les affaires intérieures d'un pays souverain et iraient à l'encontre des principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies. Pour ces raisons, le Viet Nam n'est pas en mesure d'appuyer le projet de résolution.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/2008/447.

Votent pour :

Belgique, Burkina Faso, Costa Rica, Croatie, France, Italie, Panama, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Chine, Jamahiriya arabe libyenne, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Viet Nam

S'abstiennent :

Indonésie

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 9 voix pour, 5 voix contre et une abstention. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : La Vice-Secrétaire générale Migiro a indiqué au Conseil de sécurité, il y a trois jours (voir S/PV.5929) que la situation au Zimbabwe représente un défi pour le monde entier, et aujourd'hui le Conseil ne s'est pas montré à la hauteur de ce défi. M^{me} Migiro a déclaré que c'était là l'heure de vérité pour la démocratie en Afrique. Le Conseil de sécurité n'a pas réussi à endosser la responsabilité qui lui incombe de tout mettre en œuvre pour empêcher qu'une tragédie nationale ne s'aggrave et que ses effets ne s'étendent à toute l'Afrique australe.

Je voudrais être très clair sur le projet de résolution sur lequel nous venons de voter, et qui était parrainé par tout un ensemble de pays, notamment des pays africains. Plusieurs membres du Conseil et le représentant du Zimbabwe à l'instant en ont donné une image entièrement fautive. Ce projet de résolution ne constituait nullement un nouveau jugement du Conseil de sécurité sur les récentes élections au Zimbabwe. Le Conseil a, à l'unanimité, prononcé ce jugement le 23 juin dans le cadre d'une déclaration présidentielle (S/PRST/2008/23). Notre évaluation à tous était que des élections libres et régulières étaient impossibles compte tenu de la campagne de violence dirigée contre l'opposition politique qui prévalait et du déni du droit de l'opposition de faire campagne librement. Malheureusement, cela s'est avéré lorsque le Président

Mugabe a décidé de persister malgré tout. Les observateurs locaux et régionaux, et de nombreux dirigeants africains, ont clairement indiqué que les élections n'avaient été ni libres ni régulières et que leurs résultats ne pouvaient donc pas être considérés comme légitimes. Le 23 juin, nous sommes également convenus que les résultats des élections du 29 mars devaient être respectés.

Deuxièmement, le projet de résolution ne représentait nullement une tentative de saper les efforts de médiation actuellement en cours. C'est précisément l'objectif inverse qu'il recherchait. Le projet de résolution aurait exigé du Gouvernement zimbabwéen qu'il participe à ces efforts, et il aurait fait pression sur le régime en place pour compenser les pressions scandaleuses et les actes d'intimidation que ce dernier continue d'exercer sur l'opposition politique. Nous avons appuyé les efforts de médiation du Président Mbeki, mais il nous faut être réalistes : ces efforts n'ont jusqu'ici rien donné. M. Mugabe est la seule personne à qui ils ont bénéficié à jour.

Troisièmement, ce projet de résolution ne constituait nullement une ingérence dans les affaires intérieures d'un pays africain. Le Conseil de sécurité a souvent reconnu, par exemple en Sierra Leone, au Soudan et en Somalie, que l'instabilité politique et la violence dans un pays ont des répercussions sur la paix et la stabilité au sens large et exigent l'intervention du Conseil. Cela est également vrai pour le Zimbabwe aujourd'hui. L'Union africaine a déjà reconnu, dans sa résolution du 1^{er} juillet, qu'il existe un risque que le conflit au Zimbabwe ne s'étende à l'ensemble de la sous-région.

Nous devrions réfléchir sur l'occasion que nous venons de manquer aujourd'hui.

Nous avons manqué l'occasion d'imposer au Gouvernement de M. Mugabe l'obligation juridique de mettre fin aux actes de violence et d'intimidation qui ont marqué le Zimbabwe, rendu impossible toute vie politique normale et sont en train de déstabiliser la région. Les millions de réfugiés, un quart de la population zimbabwéenne, en apportent la preuve flagrante.

Nous avons manqué l'occasion de renforcer les efforts de médiation, en leur donnant tout le poids de la communauté internationale grâce à la nomination d'un envoyé des Nations Unies. Nous nous tournons vers le Secrétaire général pour que, malgré tout, il nomme, de son propre chef, cet envoyé.

Nous avons manqué l'occasion de soutenir les efforts de médiation sud-africains par un peu plus que des mots. C'est pourquoi le projet de résolution prévoyait des sanctions soigneusement ciblées à l'encontre de tous ceux qui ont fait naître la crise actuelle, tout en indiquant clairement qu'elles seraient levées dès qu'un règlement politique sans exclusive serait trouvé.

Et enfin, nous avons manqué l'occasion d'imposer un embargo sur les armes. La dernière chose dont le Zimbabwe a besoin aujourd'hui, c'est de davantage d'armes. Nous espérons que les gouvernements et la société civile en Afrique australe continueront à veiller à ce qu'aucune arme ne parvienne au Gouvernement Mugabe.

Ce projet de résolution n'a pas été adopté pour la seule raison que la Fédération de Russie et la Chine y ont opposé leur veto. La position de la Russie est franchement inexplicable. Il y a à peine trois jours, la réunion du Groupe des Huit (G-8), dont fait bien entendu partie le Président Medvedev de la Russie, a adopté une déclaration sur le Zimbabwe recommandant la nomination d'un envoyé spécial des Nations Unies, et ajoutant qu'il prendrait « des mesures supplémentaires, en introduisant notamment des mesures financières et autres contre les individus responsables d'actes de violence ».

Le projet de résolution qui vient de faire l'objet du veto russe et chinois visait précisément à mettre en application ces deux décisions. Nous estimons que leur décision porte un préjudice grave aux intérêts à long terme du peuple zimbabwéen. Elle réduit, selon nous, les perspectives de mettre rapidement un terme à la violence et à l'oppression au Zimbabwe. Le Zimbabwe ne fait pas seulement face à une crise politique. Il doit aussi faire face à une crise humanitaire grave, dont le Gouvernement zimbabwéen est pleinement responsable. Les autorités zimbabwéennes ont ignoré tous les appels à la levée des restrictions sur les fournitures humanitaires. Une fois encore, en rejetant ce projet de résolution, le Conseil a manqué l'occasion d'exiger du Gouvernement de M. Mugabe qu'il autorise la livraison de l'aide humanitaire.

À de multiples reprises au cours de nos débats sur cette question, les membres du Conseil ont déclaré que la population zimbabwéenne devait être laissée libre de déterminer son avenir. Cela est indéniable, et c'est précisément ce qu'elle s'est efforcée de faire lors du vote du 29 mars. Nous devons respecter le résultat des

élections tenues ce jour là. Si nous ne voulons pas qu'il y ait de nouveaux actes de violence, un plus grand chaos économique, davantage de réfugiés et une menace croissante pour la paix et la stabilité dans la région, nous, la communauté internationale, devons tout mettre en œuvre pour créer les conditions propices à un réel processus politique ayant une quelconque chance de réussir. Pour l'heure, un tel processus n'existe pas.

Le veto opposé à ce projet de résolution nous impose à présent de trouver un nouveau moyen d'aller de l'avant. Nous allons en débattre avec nos partenaires en Europe et avec nos amis de l'Union africaine et du reste du monde. Le peuple zimbabwéen a besoin qu'on lui donne l'espoir que la fin de ses souffrances est proche. Le Conseil de sécurité n'a pas réussi à lui offrir cet espoir aujourd'hui.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais, avant tout, réagir à la déclaration irresponsable et positivement inexacte faite par le Représentant permanent du Royaume-Uni, qui a pris la liberté d'interpréter la position russe concernant la décision du Groupe des Huit (G-8). Je voudrais rappeler un élément que toute personne lisant cette décision devrait savoir. Ce n'est pas un hasard si la décision ne fait aucune mention des décisions du Conseil de sécurité. La Fédération de Russie a fondé son vote sur le projet de résolution d'aujourd'hui précisément à partir de la position formulée par le G-8, et dont chacun des membres de ce groupe devrait avoir pleinement connaissance.

Je voudrais à présent expliquer le raisonnement logique qui a débouché sur notre vote sur le projet de texte dont nous étions saisis aujourd'hui. Le résultat du vote sur ce projet de résolution relatif à des sanctions contre le Zimbabwe était largement prévisible et s'explique par toute une série de facteurs. Nous avons récemment constaté que la position d'un certain nombre de membres du Conseil visait de manière de plus en plus flagrante à faire en sorte que le Conseil outre passe les prérogatives que lui confère la Charte et vont au-delà du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous estimons que de telles pratiques sont illégitimes et dangereuses et qu'elles sont susceptibles de déboucher sur un remaniement de l'ensemble du système des Nations Unies. La Fédération de Russie a l'intention de continuer de lutter contre ces tendances, afin que tous les États sans exception respectent de la manière la plus stricte la Charte de l'Organisation.

Nous sommes fermement convaincus que les problèmes qui prévalent au Zimbabwe ne pourront être réglés en les élevant de manière artificielle au rang de menace internationale à la paix et à la sécurité. L'application par le Conseil de sécurité de mesures coercitives conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies n'est pas justifiée dans ce cas et va trop loin. En outre, le projet de résolution n'est rien d'autre qu'une tentative d'ingérence dans les affaires intérieures d'un État de la part du Conseil, ce qui va à l'encontre de la Charte.

Le projet de résolution ignore des réalités importantes. Le processus de négociation a commencé au Zimbabwe; un dialogue a été lancé entre les représentants du Gouvernement et l'opposition, et se poursuit rapidement. On étudie donc un ensemble de problèmes dans le cadre d'un règlement interzimbabwéen, y compris la formation d'un gouvernement d'unité nationale. Nous notons, à cet égard, les efforts de médiation déployés par le Président Thabo Mbeki et le Président Santos de l'Angola, qui ouvrent des perspectives réalistes de régler le conflit interne qui prévaut au Zimbabwe.

Les auteurs de ce projet de résolution ont ignoré les positions des États de la région, qui rejettent l'idée des sanctions et souhaitent que continuer à rechercher une solution politique. Le projet ne tient d'ailleurs pas compte de la décision consensuelle de l'Union africaine demandant aux États de s'abstenir de toute action pouvant avoir un impact négatif sur le climat de dialogue entre les parties zimbabwéennes. L'adoption de la résolution aurait pu déboucher sur un rééquilibrage de la situation régionale et aggraver les problèmes existant déjà. C'est la raison pour laquelle les pays de la région qui cherchent une solution au conflit entre les Zimbabwéens ont conseillé aux auteurs de ne pas le faire.

Sur la base de tous ces facteurs, la Fédération de Russie a voté contre le projet de résolution.

En faisant fi des voix des sceptiques et de ceux qui désapprouvaient le projet de résolution, les auteurs ont, hélas, laissé passer une véritable occasion de coordonner la réaction du Conseil aux événements qui se déroulent au Zimbabwe, ce qui aurait vraiment contribué au succès du dialogue politique dans un pays ami de la Russie et aurait ensuite permis de sortir de cette crise grave.

Le fait que cette résolution n'ait pas été adoptée ne signifie toutefois pas que la situation grave qui

prévaut au Zimbabwe ne mérite pas l'attention de la communauté internationale. La Fédération de Russie appelle les autorités du pays et de l'opposition à poursuivre leur dialogue constructif en vue d'élaborer des formules de règlement politique dans les meilleurs délais. Harare doit comprendre qu'il n'y a pas d'autre solution.

M. Ripert (France) : Le 23 juin dernier, le Conseil de sécurité, dans cette même salle, a estimé que les conditions d'une élection juste et régulière n'étaient pas réunies le 27 juin, et a condamné la campagne de violence lancée contre l'opposition. Le Gouvernement zimbabwéen a décidé de passer outre les appels lancés par la communauté internationale. Les observateurs internationaux déployés par la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Parlement panafricain et l'Union africaine ont confirmé que le scrutin n'avait été ni juste ni régulier. Nous avons de fait assisté à une parodie d'élections, à un déni de démocratie.

La violence politique continue au Zimbabwe. Aujourd'hui même, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a indiqué qu'un nombre croissant de réfugiés devaient fuir leur pays et portaient des traces de coups ou même de torture.

Il faut agir pour mettre fin à cette situation qui, comme l'a dit le Secrétaire général, menace de déstabiliser toute l'Afrique australe. La France soutient pleinement les efforts de l'Union africaine, de la Communauté de développement de l'Afrique australe, et en particulier ceux de M. Jean Ping et du Président Mbeki pour aider les Zimbabwéens à trouver une solution juste et durable à la crise. L'Union européenne a indiqué que toute formule serait acceptable à condition qu'elle respecte la volonté du peuple zimbabwéen, telle qu'elle s'est exprimée lors des élections du 29 mars, qui ont vu le MDC et M. Tsvangirai arriver en tête.

Nous considérons que l'ONU a, avec l'Union africaine, un grand rôle à jouer, mais pour qu'un véritable dialogue politique se noue et qu'il permette de mettre fin à la crise, des mesures de pression sont aussi nécessaire afin de protéger la population et de faire évoluer les responsables du blocage politique actuel. C'est pour ces raisons que la France et les autres États membres de l'Union européenne ont soutenu la nécessité d'adopter un régime de sanctions réversible et ciblé contre les responsables des actes de violence et prévoyant par ailleurs un embargo sur les

armes. C'est pourquoi la France a apporté son coparrainage au projet de résolution présenté à cet effet par les États-Unis d'Amérique.

La France relève que l'Union européenne réfléchit de son côté à accroître les mesures de sanction qu'elle a prises. Enfin, le communiqué du dernier Sommet des chefs d'État et de gouvernement du G-8 mentionne explicitement des étapes supplémentaires et des mesures, y compris financières.

Nous notons que ce projet de résolution a recueilli un vote affirmatif de neuf des membres du Conseil de sécurité. Nous prenons acte du fait qu'il n'a pas été adopté. Chacun a pris ses responsabilités. Ce qui importe maintenant, c'est d'assurer la victoire de la liberté et de la démocratie au Zimbabwe auxquels le peuple zimbabwéen a droit après tant d'années de misère et de souffrances.

M. Weisleder (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica a voté pour cette résolution car il estime que la situation qui prévaut depuis fin mai au Zimbabwe représente une menace pour la paix et la sécurité internationales et constitue une violation flagrante du respect de la volonté du peuple zimbabwéen, ce qui contraint le Conseil à prendre des mesures à ce sujet.

Ces derniers mois, le Costa Rica a insisté sur l'importance du rôle que jouent les organisations régionales et sur l'espoir que nous nourrissons de les voir régler la crise zimbabwéenne de manière satisfaisante. La situation humanitaire inquiétante, les actes de violence et d'intimidation qui, loin de diminuer, ne cessent d'augmenter, les conséquences dangereuses pour la région et l'absence de volonté du Gouvernement de M. Mugabe de respecter les appels du Conseil, de la communauté internationale et de son propre peuple nous ont conduits à approuver ce projet de résolution.

Pour le Costa Rica, des élections libres et régulières sont le pilier de la promotion et de la protection des droits de l'homme et de l'état de droit. Il incombe aux États de donner les moyens nécessaires pour garantir une participation pleine et effective aux processus électoraux. Toutefois, en dépit des appels lancés par la communauté internationale et le Conseil de sécurité, le Gouvernement de M. Mugabe a décidé de poursuivre les élections du 27 juin, qui n'avaient pas réuni les conditions nécessaires les plus minimales en vue de la tenue d'élections libres et régulières. C'est l'opinion d'organisations régionales telles que la

Communauté de développement de l'Afrique australe qui a envoyé des observateurs à ces prétendues élections du 27 juin et a conclu que, compte tenu des circonstances et conditions dans lesquelles ces élections se sont déroulées, les résultats officiels ne reflétaient pas la volonté du peuple zimbabwéen. C'est la raison pour laquelle de nombreux gouvernements, y compris des pays voisins, n'ont pas reconnu la validité des élections ni la légitimité du Gouvernement de M. Mugabe.

Le Costa Rica considère que l'exigence relayée par le Conseil de sécurité au Gouvernement zimbabwéen dans le projet de résolution qui a été rejeté, à savoir de respecter les obligations qu'il a contractées à l'égard de la population de ce pays, devrait être appuyée par des mesures concrètes. C'est la raison pour laquelle nous avons voté pour l'imposition de sanctions, ainsi que le prévoyait le projet de résolution.

Toutefois, comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises, le Conseil doit faire montre d'une extrême rigueur lorsqu'il impose des sanctions et doit envisager et appliquer des procédures justes et des paramètres clairs. Cela assurera une meilleure application et une efficacité accrue des sanctions. C'est pour cette raison que nous nous félicitons des modifications qui ont été apportées par les auteurs de cette résolution, notamment au paragraphe 7 pour ce qui concerne la date du début des sanctions.

Néanmoins, bien que notre pays comprenne les raisons pour lesquelles la date de début a été fixée à mai 2005, nous aurions préféré que le projet de résolution envisage l'application de sanctions en les limitant aux événements concrets survenus à partir de mars de cette année, pour deux raisons essentielles.

Premièrement, cela aurait rendu plus clairs les paramètres régissant l'imposition de sanctions et, deuxièmement – et c'est encore plus important – cela aurait permis de voir beaucoup plus clairement la principale motivation de l'action du Conseil, à savoir, du point de vue de notre pays, le mépris de la volonté populaire exprimée par les urnes.

Le Costa Rica souhaite mettre l'accent sur un autre élément : l'importance du paragraphe 12, qui indiquait clairement que le Conseil allait examiner les mesures visées « si un accord [était] trouvé sur un règlement politique sans exclusive, qui respecte la volonté du peuple zimbabwéen et les résultats des élections du 29 mars 2008 » (*S/2008/447, par. 12*). Ces

termes sont importants car, à nos yeux, ils montrent clairement que ces mesures ont valeur de coercition et non de punition. Nous espérons que les individus figurant dans la liste annexée au projet de résolution respecteront la volonté du Conseil de sécurité, de la communauté internationale et de leur population le plus tôt possible. Nous espérons également qu'ils engageront des négociations sérieuses, approfondies et sans exclusive pour parvenir à un accord politique respectant la volonté populaire, bien que le projet de résolution n'ait pas été adopté.

Il ne fait aucun doute que les violations des droits de l'homme perpétrées au Zimbabwe sont graves, et que leurs auteurs doivent être traduits en justice afin de répondre de leurs actes. À cet égard, nous nous félicitons tout particulièrement de l'inclusion dans le projet de résolution d'éléments faisant état de la nécessité d'établir les responsabilités en ce qui concerne les violations des droits de l'homme. La caractéristique essentielle de la situation au Zimbabwe tient, soyons clair, au non-respect de la volonté de tout un peuple exprimée à la faveur d'élections régulières et libres.

Les Nations Unies, à l'article 21 (3) de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont reconnu le principe selon lequel

« [L]a volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal ou au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote ».

Ce principe a été repris dans de multiples résolutions de l'organe le plus démocratique de notre Organisation, à savoir l'Assemblée générale. Citons notamment la résolution 45/150 de 1990 et, tout récemment, la résolution 62/150, approuvée à une écrasante majorité de 182 voix, y compris tous les membres du Conseil, sans voix contre et avec seulement 2 abstentions.

De surcroît, très tôt, en s'intéressant à la situation de l'apartheid en Afrique du Sud, et précisément aussi dans le cas de la Rhodésie, le Conseil a reconnu qu'il était important, pour garantir la paix et la sécurité internationales, que les États s'organisent en recourant à la règle des consultations pour respecter la volonté de la majorité tout en respectant également la minorité. Depuis 1993, avec le cas de la Somalie, les références positives à la gouvernance démocratique de la part de

ce Conseil ont été nombreuses. À cet égard, peut-être que les cas les plus clairs dans lesquels le Conseil a estimé que l'absence de démocratie était un élément justifiant son action, même en vertu du Chapitre VII de la Charte, ont été ceux d'Haïti et de la Sierra Leone et les résolutions 841 (1993), 940 (1994) et 1132 (1997), entre autres.

Or, compte tenu des caractéristiques spécifiques du cas qui nous occupe par rapport aux autres que j'ai cités, le Costa Rica estime qu'avec la présente résolution, le Conseil aurait innové et, d'une certaine façon, créé un précédent. Le Costa Rica pense que l'objectif aurait été de renforcer les démocraties.

Enfin, nous regrettons que ce projet de résolution ait fait l'objet d'un veto et nous sommes heureux que les pays qui ont fait usage de ce droit aient expliqué leur choix. Nous avons insisté sur ce point. Nous espérons également que le Zimbabwe connaîtra bientôt de nouveau la démocratie et, par la même occasion, le respect des droits de l'homme et l'amélioration des conditions de vie des Zimbabwéens.

M. Jurica (Croatie) (*parle en anglais*) : La Croatie s'est portée coauteur du projet de résolution, et ma délégation a voté pour. Elle regrette que le Conseil, en raison des vetos, n'ait pas été à la hauteur de ses obligations en n'adoptant pas ces sanctions aujourd'hui.

Nous sommes fermement convaincus que l'action du Conseil aurait été opportune – elle est d'ailleurs attendue depuis longtemps – non seulement parce que la situation au Zimbabwe appelle manifestement un effort de prévention des conflits, mais aussi du fait que la crise politique, économique et sociale que traverse le pays constitue une menace pour la paix et la sécurité régionales et, partant, internationales.

Cela dit, les mesures prévues dans le projet de résolution ne ciblaient pas le peuple mais, au contraire, ceux qui l'empêchent de s'exprimer librement et qui utilisent la violence et l'intimidation pour s'imposer aux élections.

En outre, elles visaient à encourager le dialogue et la réconciliation nationales. Ces mesures auraient pu contribuer à faire pression durablement sur M. Mugabe et la clique au pouvoir, en indiquant que la communauté internationale ne saurait tolérer la violence, la justice à deux vitesses et la distorsion de la démocratie aux dépens du peuple zimbabwéen.

Ma délégation est fermement convaincue que les sanctions auraient favorisé la stabilisation générale de la situation dans le pays et dans la région et permis au Zimbabwe de se lancer sur la voie de la démocratie et de la prospérité.

Enfin, une fois de plus, nous regrettons le résultat du vote d'aujourd'hui et le fait que le Conseil n'ait pas pu adopter le projet de résolution.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise a éprouvé des difficultés insurmontables face au texte. Nous avons donc voté contre le projet de résolution.

Depuis que les élections du mois de mars au Zimbabwe ont provoqué un litige politique, la Chine a suivi de près l'évolution de la situation, et nous avons demandé à toutes les parties dans le pays de tenir compte des intérêts de la région, de faire preuve de retenue, de garder leur calme et de résoudre leurs différends conformément au droit, par le dialogue et la consultation. Nous appuyons les bons offices actifs de la communauté internationale, y compris de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) et de l'Union africaine.

Le récent sommet de l'Union africaine a abordé en profondeur la question du Zimbabwe et adopté une résolution appelant toutes les parties du pays à engager le dialogue, à s'efforcer d'établir un gouvernement d'unité nationale et à appuyer les bons offices en cours de la CDA à cet égard. Il les a également exhortées à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute action susceptible d'avoir un effet négatif sur la situation. La Chine estime que la résolution sur la question du Zimbabwe adoptée par l'Union africaine représente une position importante reflétant le consensus des pays africains sur la situation actuelle. Le Conseil de sécurité devrait lui accorder une grande importance et un plein respect.

Lors des pourparlers qui ont eu lieu récemment au sommet du Groupe des Huit à Hokkaido (Japon), plusieurs dirigeants africains ont indiqué une fois encore clairement qu'ils étaient opposés à l'imposition de sanctions contre le Zimbabwe à ce stade. Ces derniers jours, au cours des consultations du Conseil de sécurité sur la situation du Zimbabwe, de nombreux pays, y compris la Chine, ont invité à plusieurs reprises le Conseil à respecter la position des pays africains sur cette question et à donner plus de temps à l'Union africaine et à la Communauté de développement de l'Afrique australe pour qu'elles puissent faire usage de

leurs bons offices et déployer des efforts de médiation. Malheureusement, les appels sincères et les propositions raisonnables de ces pays n'ont pas été pris en considération. La Chine le regrette profondément.

La Chine a toujours été d'avis que les négociations et le dialogue constituaient la meilleure manière de régler un problème sur le plan international. Utiliser à la légère des sanctions ou menacer de le faire ne contribue en rien à régler un problème. Par ailleurs, il importe de signaler que l'évolution de la situation au Zimbabwe ne déborde pas, à ce jour, le cadre de ses affaires intérieures. Elle ne représente pas une menace à la paix et la sécurité internationales. La situation qui prévaut au Zimbabwe est actuellement relativement complexe et sensible. Le processus de négociations requis a commencé. En adoptant aujourd'hui une résolution imposant des sanctions contre le Zimbabwe, le Conseil de sécurité interférerait inévitablement avec ce processus de négociations. Cela contribuerait à aggraver davantage la situation.

Aujourd'hui, la situation au Zimbabwe est au centre de l'attention de l'ensemble de la communauté internationale. Maintenir la paix et la sécurité au Zimbabwe est non seulement dans l'intérêt de la population zimbabwéenne mais également des pays de la région. La Chine espère sincèrement que les parties qui s'opposent au Zimbabwe garderont leur calme et feront preuve de retenue, qu'elles cesseront tous les actes de violence et s'abstiendront de prendre des mesures susceptibles de détériorer davantage et d'exacerber la situation dans le pays, afin d'établir les conditions propices à la poursuite des négociations. La Chine invite toutes les parties au Zimbabwe à contribuer aux bons offices offerts par les pays et les organisations de la région pour trouver les moyens de parvenir à la réconciliation politique le plus rapidement possible, afin de régler la question du Zimbabwe de manière pacifique par le biais de consultations et du dialogue.

M. Belle (Belgique) : Nous regrettons sincèrement que ce projet de résolution n'ait pas pu être adopté aujourd'hui. Si le vote reflète des divergences dans nos positions quant aux moyens à utiliser, nous sommes unanimes quant au constat de la gravité de la situation au Zimbabwe et à l'objectif poursuivi. Tous les membres du Conseil sont convaincus de la nécessité d'une transition politique au Zimbabwe. La Belgique a voté pour cette résolution, l'a coparrainée, et l'a fait parce qu'elle estime que cette résolution constituait un encouragement

indispensable en vue d'arriver à une solution négociée au Zimbabwe.

Nous saluons les efforts de la Communauté de développement de l'Afrique australe et les efforts de l'Union africaine mais nous pensons que sans pression, il n'y aura pas de négociation. C'est dans ce sens que l'action du Conseil de sécurité en général, et cette résolution en particulier, devait venir soutenir les efforts de médiation de la région. Nous espérons qu'à Harare, la population zimbabwéenne a entendu et compris que nous avons bien reçu ses appels et que nous avons pris nos responsabilités pour assurer le respect de son inspiration légitime à la démocratie.

M. Arias (Panama) (*parle en espagnol*) : La situation économique déplorable que vit le peuple zimbabwéen est connue de tous, tout comme les violations graves et systématiques des droits de l'homme dont il est victime et qui sont pour la plupart le fait de son gouvernement. Cette question n'a pas fait l'objet de beaucoup de discussions au cours du débat sur le projet de résolution présenté récemment au Conseil pour examen. Les divergences de vues ont porté essentiellement sur la question de savoir si la Charte autorise le Conseil à adopter un projet de résolution de cette nature compte tenu du fait que certains membres estiment que la situation qui règne au Zimbabwe relève strictement de ses affaires intérieures et ne menace pas la paix internationale ou régionale.

Le Panama estime que, s'il est vrai qu'à la base, la Charte avait confié au Conseil de sécurité le mandat du maintien de la paix et la sécurité internationales – faisant référence en premier ressort aux conflits entre États – aujourd'hui, dans un monde marqué par la mondialisation et interdépendant, la notion de menace à la paix internationale a évolué pour englober des situations de violations graves et généralisées des droits de l'homme, comme celles dont est victime aujourd'hui le peuple zimbabwéen.

Dans ce contexte, nous nous contentons de faire référence au rapport du Secrétaire général selon lequel la gravité de la situation et ses éventuelles conséquences peuvent avoir de graves répercussions sur la paix et la sécurité régionales.

Pour ces raisons, le Panama a décidé de voter pour le projet de résolution.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : Conformément à la position de l'Union européenne, nous pensons que le peuple zimbabwéen mérite

d'exercer le droit d'exprimer sa volonté légitime et que les conditions nécessaires à la démocratie et au respect des droits de l'homme devraient être rapidement rétablies dans le pays.

M. Khalilzad (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont déçus de constater que la Fédération de Russie et la Chine ont aujourd'hui empêché le Conseil de sécurité d'adopter une résolution ferme condamnant et sanctionnant le régime brutal de Robert Mugabe. La Chine et la Russie se sont rangées aux côtés de Mugabe contre le peuple du Zimbabwe.

Plus de la majorité des membres du Conseil de sécurité se sont quant à eux rangés du côté du peuple zimbabwéen, en exigeant que Mugabe mette immédiatement fin à la violence et entame des négociations sérieuses avec l'opposition. Le projet de résolution aurait appuyé les efforts courageux du peuple zimbabwéen pour changer, pacifiquement, par des élections, ses conditions de vie. Malheureusement, la Fédération de Russie et la Chine ont empêché l'adoption de ce projet de résolution pour des raisons qui, selon nous, ne reposent pas sur les faits sur le terrain.

Le revirement complet de la position russe est particulièrement surprenant et déconcertant. Il y a seulement quelques jours, la Fédération de Russie appuyait la déclaration du Groupe des Huit (G-8) qui déclarait :

« Nous exprimons notre grave inquiétude au sujet de la situation au Zimbabwe. Nous déplorons le fait que les autorités zimbabwéennes aient tout fait pour que l'élection présidentielle ait lieu malgré l'absence des conditions appropriées pour le déroulement d'un scrutin libre et honnête, due à leurs actes de violence, leur obstruction et leurs mesures d'intimidation systématiques.

[...]

[...] Nous recommandons la nomination d'un envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU chargé de faire un rapport sur la situation dans les domaines politique, humanitaire, des droits de l'homme et de la sécurité et de faciliter les efforts régionaux visant à faire progresser la médiation entre les partis politiques. Nous prendrons des mesures supplémentaires, notamment des mesures financières et autres à

l'encontre des personnes responsables des actes de violence. »

La réaction russe dans cette salle aujourd'hui suscite des interrogations quant à la fiabilité de la Fédération de Russie en tant que partenaire du G-8.

Pourtant, il ne devrait faire aucun doute que ce qui se passe au Zimbabwe nuit à la paix et la sécurité dans la région. La Vice-Secrétaire générale Migiro a déclaré que la situation au Zimbabwe constituait « le plus grave défi posé à la stabilité régionale en Afrique australe ». L'Union africaine a adopté une résolution pour exprimer sa préoccupation face à la « nécessité urgente d'empêcher toute nouvelle dégradation de la situation » et pour s'efforcer d'« éviter que le conflit ne s'étende, avec les effets négatifs que l'on sait sur le pays et sur la sous-région ».

Trois États africains, le Libéria, la Sierra Leone et le Burkina Faso, sont au nombre des auteurs du projet de résolution présenté au Conseil aujourd'hui. Le Libéria et la Sierra Leone, dont les gouvernements démocratiques ont vu le jour après plusieurs années de conflit, avec l'aide de l'ONU et du Conseil de sécurité, se sont joints aux auteurs du projet de résolution pour manifester leur inquiétude quant à l'impact de la situation au Zimbabwe sur la région. Nous saluons le courage dont ils font preuve en prenant fait et cause pour le peuple zimbabwéen.

En outre, il n'y a actuellement aucune négociation sérieuse et véritable entre le régime de Mugabe et l'opposition, contrairement à ce que le représentant de l'Afrique du Sud a déclaré. Le régime de Mugabe et les représentants du Mouvement pour le changement démocratique (MDC), le parti d'opposition, ont eu une réunion préliminaire en Afrique du Sud l'autre jour. Lors de cette réunion, le MDC a énoncé ses conditions pour la tenue de négociations sur le fond. Mais ces négociations n'ont pas encore eu lieu.

Enfin, le projet de résolution aurait appuyé, et non sapé, les efforts de médiation régionaux et internationaux. Le projet de résolution aurait donné un certain pouvoir à ces médiateurs régionaux et internationaux en incitant M. Mugabe à négocier de manière sérieuse. Le plus sûr moyen pour M. Mugabe d'éviter une résolution imposant des sanctions aurait été d'agir immédiatement pour mettre fin à la violence et d'entamer des négociations véritables avec l'opposition. Il a eu une semaine pour le faire depuis que nous avons présenté ce projet de résolution.

Malheureusement, au cours de cette période, les violences se sont poursuivies, tout comme le discours belliqueux de M. Mugabe. Par exemple, le porte-parole de M. Mugabe, George Charamba, a répondu à ceux qui attireraient l'attention sur les carences du processus électoral d'après le 29 mars, qu'ils pouvaient « aller se faire pendre, et plutôt deux fois qu'une ». Cette réponse est proprement irresponsable et montre le mépris du régime pour le peuple zimbabwéen ainsi que pour la communauté internationale.

Bien que le projet de résolution n'ait pas été adopté, nous allons continuer de travailler avec toutes les délégations du Conseil de sécurité pour surveiller de près la situation au Zimbabwe et prier instamment le Secrétaire général de nommer un représentant spécial chargé de soutenir le processus de négociation entre les partis politiques au Zimbabwe et de faire rapport au Conseil sur la situation dans les domaines politique, humanitaire, des droits de l'homme et de la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Angola.

M. Antonio (Angola) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous exprimer, à vous personnellement ainsi qu'à tous les membres du Conseil de sécurité, la gratitude de ma délégation pour avoir accepté de nous donner la parole sur une question aussi vitale pour l'Afrique. L'Angola intervient en sa qualité de président de l'Organe de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) chargé des politiques, de la défense et de la sécurité.

Comme tous les membres du Conseil de sécurité le savent, l'organe que je viens de citer et le Facilitateur du dialogue interzimbabwéen, S. E. M. Thabo Mbeki, Président de l'Afrique du Sud, ne ménagent aucun effort pour mettre en œuvre la décision de l'Union africaine adoptée récemment à Charm el-Cheikh, encourageant les parties à amorcer un dialogue visant à promouvoir la paix et la stabilité, la démocratie et la réconciliation entre elles. Ce dialogue est fort heureusement en train d'avoir lieu, sous médiations sud-africaine. Une délégation conduite par S. E. M. João Bernardo de Miranda, Ministre des relations extérieures de l'Angola, s'est en outre rendue au Zimbabwe cette semaine, à l'instar du Président Thabo Mbeki qui l'y avait précédée.

Il existe en ce moment une concertation permanente entre Luanda et Pretoria dans le cadre de ces efforts. Ainsi que l'a mentionné le Représentant permanent de la Fédération de Russie, le Président José

Eduardo Dos Santos et le Président Thabo Mbeki ne ménagent aucun effort pour voir ces initiatives déboucher sur une solution viable. Étant donné tous les efforts que je viens de citer, l'adoption d'une résolution sanctionnant une des parties serait, dans les circonstances actuelles, de nature à compliquer davantage les choses sur le terrain et à exacerber les tensions au point de nuire au dialogue en cours.

Les efforts de la région s'inscrivent bien dans l'esprit de la Charte des Nations Unies et le Conseil de sécurité, reconnaissant l'importance de ce genre d'efforts, a consacré plusieurs réunions publiques au rôle des organisations régionales et sous-régionales et a adopté des déclarations et des résolutions à ce sujet qui sont censées ne pas rester lettre morte. Les résultats de la réunion qui a eu lieu à New York cette année entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (voir S/PV.5868) sont également édifiants en la matière. En effet, le paragraphe 9 de la résolution 1809 (2008) stipule clairement la nécessité d'une coordination entre l'Union africaine et le Conseil de sécurité en matière de paix et de sécurité.

Dans plusieurs situations, le Conseil de sécurité a démontré qu'il peut effectivement écouter la région concernée. Il serait donc logique que, dans le cas présent, le Conseil de sécurité évite d'ouvrir un chapitre d'exception, au point de donner l'impression qu'il n'écoute la région que quand le message plaît à certains de ses membres.

Pour avoir connu plus de 40 ans de conflit, la sous-région de l'Afrique australe est aussi bien placée pour mesurer la juste valeur de la paix et de la stabilité dans la région. Elle y œuvre par conséquent, y compris par l'intégration économique, dont la CDAA n'a cessé de faire preuve.

Il est donc clair que nous sommes tous préoccupés par la situation au Zimbabwe, mais il existe une différence d'approche quant aux méthodes de recherche d'une solution durable. Nous pensons, quant à nous, qu'il faut donner sa chance au dialogue, dont nous reconnaissons les vertus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République-Unie de Tanzanie.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance d'urgence du Conseil de sécurité afin de débattre de la

crise politique au Zimbabwe. Le Conseil a déjà exprimé sa préoccupation quant aux conséquences que la crise zimbabwéenne pourrait avoir sur la paix et la sécurité régionales en adoptant sa déclaration présidentielle du 23 juin 2008 (S/PRST/2008/23). Depuis lors, la crise s'est aggravée en raison des élections présidentielles entachées d'irrégularités, qui se sont tenues le 27 juin 2008, comme cela a été observé par les observateurs électoraux émanant d'institutions africaines. L'Union africaine a fait part de sa vive préoccupation et de son engagement à l'égard de la crise zimbabwéenne en adoptant à l'unanimité le 1^{er} juillet 2008 une résolution condamnant la violence de nature politique qui règne au Zimbabwe. La résolution encourage le dialogue entre toutes les parties et appelle à la formation d'un gouvernement d'unité nationale. La résolution augure d'une initiative nouvelle et plus vigoureuse destinée à régler la situation politique et sécuritaire précaire au Zimbabwe. Elle mérite d'être sérieusement examinée par le Conseil de sécurité pour lui permettre d'œuvrer de concert avec l'Union africaine et l'amener à créer une atmosphère plus propice à un règlement négocié au Zimbabwe et dans la région.

L'importance politique de la résolution présentée par l'Union africaine pour faire progresser le processus de paix au Zimbabwe porte sur cinq domaines que le Conseil souhaitera peut-être envisager comme la voie à suivre pour appuyer l'initiative de paix présentée par l'Afrique et la Communauté de développement de l'Afrique australe aux fins du règlement de la question zimbabwéenne.

Premièrement, la résolution de l'Union africaine jouit du plein appui politique de tous les membres de l'Union africaine, qui demeurent pleinement saisis de la question.

Deuxièmement, la résolution fait avancer le processus de paix qui passe d'un mode de facilitation sous l'égide du Président Mbeki avant les élections, à un effort de médiation après les élections.

Troisièmement, la résolution prie la Communauté de développement de l'Afrique australe de mettre sur pied un mécanisme de médiation qui n'existait pas auparavant, son objectif étant d'amener les parties à dialoguer et à former un gouvernement d'unité nationale au Zimbabwe.

Quatrièmement, au moment où nous débattons, le Président Mbeki a déployé de nouveaux efforts pour préparer la médiation de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Les 14 ministres

de l'organe chargé de la coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la Communauté de développement de l'Afrique australe se réuniront le 16 juillet 2008 à Durban afin d'élaborer le mandat et les modalités des négociations et de la médiation grâce au mécanisme proposé, qui devrait commencer à fonctionner le plus rapidement possible.

Cinquièmement, la résolution demande également à l'ensemble de la communauté internationale d'apporter son appui indéfectible au nouveau processus politique lancé par la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union africaine. À la lumière de ces faits récents, le Conseil devrait envisager de se concentrer sur l'appui à apporter à la nouvelle initiative politique qui a été lancée et lui permettre de se poursuivre. À ce stade, l'option politique devrait prendre le pas sur l'option punitive. Nous appelons à l'adoption d'une combinaison judicieuse et d'une chronologie calibrée des démarches à adopter face à cette crise sans préjuger des pouvoirs et droits du Conseil de sécurité de déterminer son programme de travail et ses priorités.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Lila H. Ratsifandrihamanana, Observatrice permanente de l'Union africaine.

M^{me} Ratsifandrihamanana (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir invités à prendre la parole devant le Conseil de sécurité pour débattre de cette question importante. Je saisis cette occasion pour féliciter le Conseil de l'attention soutenue qu'il continue d'accorder à un certain nombre de questions concernant l'Afrique.

L'Afrique est pleinement consciente de la complexité de la situation qui règne au Zimbabwe. Et, comme nous l'avons tous constaté au sommet récent de Charm el-Cheikh, les dirigeants africains ont pleinement assumé leurs responsabilités pour régler cette question dans le cadre des efforts déployés aux fins du renforcement de la gouvernance démocratique sur l'ensemble du continent. L'Union africaine a suivi de près la situation au Zimbabwe, et s'est engagée, aux côtés de la Communauté de développement de l'Afrique australe. C'est dans ce contexte que des composantes clefs de l'Union africaine telles que le Parlement panafricain, la Communauté de développement de l'Afrique australe, en tant qu'organisation sous-régionale compétente, et la

Commission de l'Union africaine ont été étroitement associées au processus et ont déployé divers efforts aux fins de la préparation et de l'observation des élections au Zimbabwe. Les efforts engagés jusqu'à présent comprennent le déploiement de près de 1 000 observateurs électoraux issus de divers organes africains et la participation active de dirigeants tels que le Président Thabo Mbeki de l'Afrique du Sud, l'ancien Président Kabbah de la Sierra Leone qui dirige l'équipe d'observation de l'Union africaine dans le cadre de l'élection et le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Jean Ping.

Par ailleurs, le Conseil exécutif de l'Union africaine et l'Assemblée des chefs d'État ou de gouvernement des 53 États ont sérieusement examiné la question au cours du sommet de Charm el-Cheikh. Une résolution a été adoptée dans laquelle l'Assemblée a fait part de sa vive préoccupation face à la situation qui prévaut au Zimbabwe. Nous voudrions vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir attiré l'attention du Conseil sur cette décision qui a d'ailleurs été évoquée par plusieurs orateurs aujourd'hui.

Compte tenu de la nécessité urgente de prévenir toute dégradation de la situation et la propagation du conflit, avec les incidences négatives que cela aurait sur le pays et la sous-région, et étant donné également qu'il est nécessaire de créer un environnement propice à la démocratie, l'Assemblée a décidé d'encourager le Président Robert Mugabe et le dirigeant du Mouvement pour le changement démocratique, M. Morgan Tsvangirai, à respecter l'engagement qu'il ont pris d'entamer un dialogue visant à promouvoir la paix, la stabilité, la démocratie et la réconciliation du peuple zimbabwéen; à appuyer l'appel en faveur de la création d'un gouvernement d'unité nationale; à appuyer la facilitation de la Communauté de développement de l'Afrique australe; et à recommander que les efforts de médiation de la Communauté de développement de l'Afrique australe se poursuivent pour tenter de régler les problèmes soulevés. À cet égard, la Communauté de développement de l'Afrique australe devrait mettre en place un mécanisme sur le terrain afin de tirer profit de l'élan imprimé pour trouver une solution négociée.

L'Assemblée a également décidé d'appeler les États et toutes les parties concernées à s'abstenir de toute action susceptible d'avoir un impact négatif sur le climat de dialogue.

L'Assemblée s'est également dite convaincue que, dans l'esprit de toutes les initiatives de la Communauté de développement de l'Afrique australe, le peuple zimbabwéen sera à même de résoudre ses divergences de vues et d'œuvrer une nouvelle fois de concert dans l'unité nationale, si tant est qu'il reçoive l'appui sans réserve de la Communauté de développement de l'Afrique australe, de l'Union africaine et du monde.

Nous souhaitons aujourd'hui appeler le Conseil à apporter son appui à la mise en application de la résolution de l'Union africaine et à donner une chance aux efforts actuellement déployés par les acteurs régionaux. La Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union africaine travaillent sans relâche pour résoudre rapidement la crise politique au Zimbabwe et faciliter la réconciliation du peuple zimbabwéen.

L'Union africaine et la Communauté de développement de l'Afrique australe ont aujourd'hui besoin du plein appui et de la confiance totale de la communauté internationale pour jouer un rôle de chef de file dans le règlement de cette crise politique africaine. C'est en effet parce que nous avons pleinement conscience de la gravité de la situation au Zimbabwe que nous prenons pleinement nos responsabilités, en tant qu'Africains, pour trouver une solution politique acceptable et viable.

Enfin, nous estimons qu'un appui du Conseil à la décision de l'Union africaine serait une expression de solidarité à l'égard de la communauté africaine dans son ensemble et, bien sûr, du peuple zimbabwéen.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 50.